

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE



DÉPARTEMENT DU TARN

Mairie
d'AIGUEFONDE

Tél : 05 63 61 22 59

PROJET DE REALISATION D'UNE CRECHE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE FONTALBA COMMUNE D'AIGUEFONDE

Consultation en procédure adaptée restreinte

Règlement de la Consultation

**Date limite de remise des candidatures :
27 Février 2012 à 12H00**

Dossier de candidature à remettre par les candidats :

Chaque dossier de candidature, établi en langue française, devra comprendre :

1°) une partie numérotée 1 contenant, pour l'ensemble du groupement-candidat :

- **une lettre de candidature** (sans être une obligation l'utilisation du formulaire DC1, disponible sur le site www.minefe.gouv.fr, est recommandée) avec identifications et signatures du mandataire et de tous les autres membres du groupement, à laquelle sera joint le cadre A de présentation du groupement ;

- **une lettre de motivation** (1 page recto-verso maximum) présentant l'équipe avec répartition des compétences en son sein.

Cette note fera clairement apparaître comment l'équipe envisage d'associer dans le déroulement du projet les différents spécialistes en charge de répondre aux diverses problématiques propres à ce type d'équipement, notamment en matière énergétique et environnementale.

- **une fiche de synthèse** établie par le groupement regroupant les 3 références les plus significatives (opérations réalisées ou en cours de travaux) pour l'ensemble des membres.

Cette fiche sera complétée par des éléments qui indiqueront la nature de la mission exécutée, les coordonnées du maître d'ouvrage et feront une description détaillée de l'ouvrage (montant, surfaces, date...) illustrée avec des photos exploitables.

[Un CR ROM avec 3 images des projets réalisés sera fourni, afin de faire un power point qui sera présenté au jury de concours \(format .jpg ou .ppt\).](#)

Nota : Ne pourront pas être retenues les opérations qui n'auront pas été ou qui ne seraient pas suivies de travaux ;

pour l'architecte ou la société d'architecture :

- **Liste des prestations équivalentes** exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des prestations et précisent si elles ont été effectuées selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Parmi ces certificats, le candidat choisira un minimum de 3 et un maximum de 6 qu'il accompagnera d'une note de motivation explicitant ce choix et présentant des caractéristiques comparables. Chacun de ces certificats sera alors illustré (photos ou graphes format A3 recto par ouvrage) et comportera les informations suivantes : année de réalisation, coût, maître d'ouvrage, rôle exact du candidat dans l'opération, descriptif sommaire de l'opération.
- **Liste de références au cours des 5 dernières années** sur des écoles ou des crèches comportant au minimum l'indication du stade de l'opération (concours, études, chantier, opération achevée), l'année, la capacité d'accueil, le maître d'ouvrage, le rôle exact du candidat dans l'opération et éventuellement le conducteur d'opération.

pour le(s) bureau(x) d'études :

- **Indication des titres d'études et professionnels** des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables ou des techniciens de prestation de services de même nature que celle du marché
- **Certificat(s) de qualité ou de capacité** de moins de trois ans délivré(s) par des organismes indépendants ou personnes publiques avec au minimum le nom du maître d'ouvrage, l'année de réalisation, l'intitulé de l'opération, ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques
- **liste des références** au cours des 5 dernières années sur des écoles ou des crèches comportant au minimum l'indication du stade de l'opération (concours, études, chantier, opération achevée), l'année, la capacité d'accueil, le maître d'ouvrage, le rôle exact du candidat dans l'opération et éventuellement le conducteur d'opération.

2°) une partie numérotée 2 contenant, pour chaque membre du groupement-candidat:

- **déclaration du candidat** (sans être une obligation l'utilisation du formulaire DC2, disponible sur le site www.minefe.gouv.fr, est recommandée) :
- **2-A, justificatifs de la capacité à recevoir une commande publique :**
 - si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
 - déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
 - certificats ou déclaration sur l'honneur, dûment datés et signés, que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Si le candidat produit la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 46 du code des marchés publics en remplacement des certificats concernant ses obligations fiscales et sociales, il est informé qu'il devra produire ces certificats sur demande de la **Commune d'Aiguefonde** dans un délai de 8 jours, conformément aux articles 46-III et 53- III du code des marchés publics.

Le candidat établi dans un Etat membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.

Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays,

- attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne ;

- **2-B, renseignements permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières :**
 - justificatif de l'inscription au registre de la profession (dont inscription à l'ordre des architectes pour le mandataire) ou au registre de commerce, s'il y a lieu,
 - déclaration indiquant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les services objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices,
 - déclaration indiquant les effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
 - attestations d'assurances responsabilité civile et décennale,
 - justificatifs des capacités professionnelles et techniques,
 - compétences et moyens : indications des titres d'études ou/et de l'expérience professionnelle, du ou des responsables et des exécutants de la prestation envisagée, indication des matériels et équipements techniques,
 - références : présentation d'une liste des principaux services correspondant à la (aux) compétence(s) annoncée(s), et fournis au cours de cinq dernières années, avec notamment indication du montant, de la date et du destinataire public ou privé sur fiche.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils devront impérativement joindre à leur dossier de candidature le « CADRE A - Equipe et Références » imposé par le maître d'ouvrage, dûment rempli par leurs soins.

Pour les documents que les candidats remettent, le pouvoir adjudicateur exige que les candidats joignent une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, aux documents rédigés dans une autre langue.

Conformément à l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 la mise au point du programme et la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle pourront se poursuivre pendant les études d'avant projet.

Définition des études à effectuer par les candidats lors du concours :

La présente consultation est une procédure adaptée restreinte de maîtrise d'œuvre, en application des articles 28 et 74-II du code des marchés publics.

Il se déroulera en deux temps :

- appel à candidatures et sélection sur dossier,
- invitation à présenter une offre à **cinq équipes** maximum admises. Chaque candidat admis à présenter une offre devra remettre :
 - un acte d'engagement – document à compléter, dater et signer.
 - Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), signé et paraphé,
 - Le programme de maîtrise d'œuvre signé et paraphé ;
 - Une notice explicative (20 pages maximum), illustrée, commentant le parti pris architectural et technique, précisant la manière dont la proposition répond aux objectifs environnementaux et technique ainsi que le

fonctionnement de l'équipement notamment en fonction de l'école et de l'environnement extérieur ;

- Une note financière détaillant les coûts du projet ;
- Un planning de réalisation du projet dans lequel le candidat fixera une date de livraison sur laquelle il s'engage.

Suite donnée à la consultation :

Le titulaire du marché sera un groupement conjoint dont le mandataire architecte sera solidaire.

La mission confiée au maître d'œuvre retenu comprendra :

- " mission de base " Bâtiment - travaux neufs, comprenant les éléments suivants : APS, APD, PRO, ACT, DET, VISA, AOR, suivant définitions des décrets du 29/11/1993 et arrêté du 21/12/1993,
- « missions complémentaires » : mission SSI, mission O.P.C.,

La mission intégrera les études thermiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance énergétique que le candidat proposera dans son dossier technique, les études acoustiques, d'éclairage naturel et artificiel.

Sous-traitance :

Les candidats peuvent demander que soient également prises en compte les capacités d'une ou plusieurs entreprises sous-traitantes. Dans ce cas, le dossier de candidature devra contenir pour cette (ces) entreprise(s), **les mêmes documents et renseignements** que ceux demandés aux candidats eux-mêmes, ainsi qu'un engagement de cette (ces) entreprise(s) d'intervenir si le marché est attribué au candidat.

Remise des candidatures :

Le mode de transmission des candidatures choisi par la Commune d'Aiguefonde est le support physique papier ou par voie électronique. Le choix du mode de transmission est irréversible : L'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

Les candidatures remises sur support papier sont transmises dans les conditions suivantes :

Le pli fermé devra comporter la mention

« Commune d'Aiguefonde
PROJET DE CRECHE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE
candidature
Mission de Maîtrise d'œuvre - ne pas ouvrir ».

Il sera déposé contre récépissé, adressé par courrier en recommandé avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine.

Les candidatures remises par voie électronique ne sont pas autorisées.

Les plis comportant les caractéristiques suivantes ne seront pas acceptés : parvenus après

l'heure limite.

Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulouse – courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr